



Enbridge Pipelines Inc.

**Projet d'inversion de la canalisation 9B
et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9**

**CADRE DE COORDINATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE**

**Déposé conformément à la Condition 13
de l'ordonnance XO-E101-003-2014
de l'Office national de l'énergie**

Cadre de coordination de la protection de l'environnement et de l'intervention en situation d'urgence

Condition 13 - Enbridge doit présenter à l'Office, au moins 60 jours avant la mise en service, un cadre de coordination de la protection de l'environnement et de l'intervention en situation d'urgence (cadre) pour le projet qui démontre clairement la coordination, les couplages et l'harmonisation du Programme de protection de l'environnement et du Programme de gestion des situations d'urgence. Ce cadre doit tenir compte des objectifs de l'évaluation, de la protection, de l'atténuation et de la surveillance du risque et être conforme à l'article 6.5 du RPT.

1. OBJECTIF

Le but de ce Cadre de coordination de la protection de l'environnement et de l'intervention en situation d'urgence (le « Cadre ») est de démontrer clairement la coordination, les liens et l'harmonisation entre le Plan de protection de l'environnement et le programme de gestion des situations d'urgence d'Enbridge. Le Cadre répond aux objectifs d'évaluation, de protection, d'atténuation et de surveillance du risque et est conforme à l'article 6.5 du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* (le « RPT »). Il a également été conçu pour se conformer à l'Annexe A des Notes d'orientation concernant le RPT.

Ce Cadre décrit comment Enbridge agira de façon urgente et prévisible pour mieux servir et être responsable vis-à-vis des organismes externes et de la population touchée par les situations d'urgence, ainsi que pour assurer la protection de l'environnement. Le Cadre est dicté par la politique environnementale d'Enbridge Liquids Pipelines, qui stipule que « l'entreprise minimisera les conséquences de situations d'urgence en intervenant de façon rapide et efficace. »

Afin d'atteindre l'objectif de sa politique environnementale, Enbridge s'est engagée à respecter les principes d'intervention d'urgence suivants.

- Développer et maintenir à jour des plans d'urgence, de sécurité et environnemental qui incluent un processus permettant d'identifier les potentielles situations d'urgence et de menace et de planifier les mesures d'atténuation et de contrôle.
- Minimiser les conséquences des situations d'urgence, des événements reliés à la sécurité et des incidents environnementaux, grâce à une gestion rapide et efficace, en utilisant toutes les ressources nécessaires pour gérer l'intervention d'urgence afin d'assurer la protection des personnes, de l'environnement, du bien d'autrui et des actifs de l'entreprise.

- Se conformer aux lois et aux normes gouvernementales grâce à des plans et des programmes internes qui répondent aux normes de l'industrie et aux pratiques exemplaires.
- Offrir une formation appropriée pour s'assurer que les employés comprennent leurs rôles et responsabilités relatifs aux plans d'urgence, de sécurité et environnemental ainsi qu'aux systèmes de gestion d'Enbridge.
- Se conformer aux pratiques exemplaires de l'industrie en activant le système de commandement en cas d'incident (SCI) pour les situations d'urgence, tel qu'indiqué dans les plans de gestion des situations d'urgence d'Enbridge.
- Effectuer des exercices périodiques pour vérifier l'état de préparation du système de gestion des situations d'urgence et de sécurité avec toutes les ressources, y compris les entrepreneurs et les intervenants externes nécessaires à l'exercice.
- Soutenir les mesures de gestion des interventions par un leadership en matière de gestion de crise.
- Fournir aux organismes externes et à la population des informations pertinentes concernant l'intervention d'urgence et les activités de gestion, et répondre à toute préoccupation exprimée.
- Examiner les procédures d'urgence, de sécurité et de gestion de l'environnement et évaluer les interventions d'urgence, dans une optique d'amélioration continue.

2. SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉE

Chez Enbridge, la sécurité et la fiabilité opérationnelle constituent notre première priorité. Afin d'atteindre nos objectifs d'affaires, nous devons nous assurer d'avoir en place d'excellents systèmes de gestion et un solide cadre de gouvernance afin d'assurer l'amélioration continue de la gestion de la sécurité (personnes, processus et environnement), de la réduction des risques et de la conformité.

Enbridge possède un système de gestion intégrée (*Integrated Management System*) (IMS) qui est en fait le cadre de gouvernance de l'entreprise. Il s'applique à toutes les activités des pipelines de produits liquides d'Enbridge.

L'IMS est un système unifié et cohérent, qui définit les responsabilités, les fonctions, les politiques et les processus de base, de manière à permettre à Enbridge de mesurer la performance de chaque processus et les relations entre eux (l'ensemble des services, des projets et des unités d'affaires). Les politiques et processus auxquels tous chez Enbridge doivent adhérer sont au cœur du système de gestion fondamental IMS-01. L'IMS est un outil de premier plan qui favorise une forte culture d'entreprise basée sur l'amélioration continue en plus d'agir comme moteur de la performance. Tout cela se traduit par la sécurité des processus, des personnes et de l'environnement, une prise de décisions basée sur les risques, la fiabilité opérationnelle et des relations positives avec les parties prenantes.

L'IMS s'appuie sur les principes du cycle « Planifier, faire, vérifier, agir » (PFVA), base d'une saine gestion, d'un contrôle efficace et d'une amélioration continue de nos affaires.

Les principes du PFVA sont intégrés aux processus directeurs et aux systèmes de gestion de l'IMS-01; toutes les fonctions de l'entreprise s'y conforment.

Les trois documents les plus pertinents de l'IMS pour le Cadre sont les suivants:

- **IMS-01:** *Governing Policies & Processes Management System*. L'IMS-01 assure le lien entre tous les systèmes de gestion, avec les mêmes attentes, normes et exigences. Il définit les politiques et les processus qui régissent toutes les fonctions chez Enbridge.
- **IMS-06:** *Environmental Management System*. Le système de gestion environnementale (SGE) énonce les responsabilités en termes de gestion de l'environnement d'Enbridge. Il indique également une direction et un mode de gouvernance pour les activités de protection de l'environnement d'Enbridge.
- **IMS-07:** *Emergency and Security Management System*. Le système de gestion des urgences et de la sécurité (SGUS) établit les responsabilités pour les activités de gestion d'urgence et de sécurité d'Enbridge. Il indique également une direction et un mode de gouvernance pour la gestion des urgences et de la sécurité d'Enbridge.

L'IMS se conforme aux normes régissant les systèmes de gestion de l'industrie et aux exigences réglementaires. Le SGE (IMS-06) et le SGUS (IMS-07) sont conformes au *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* et aux principaux éléments de l'Organisation internationale de normalisation, ISO 9001-2008 et ISO 14001-2004.

3. DOCUMENTATION

Trois niveaux de documents supportent le Cadre (Figure 1).

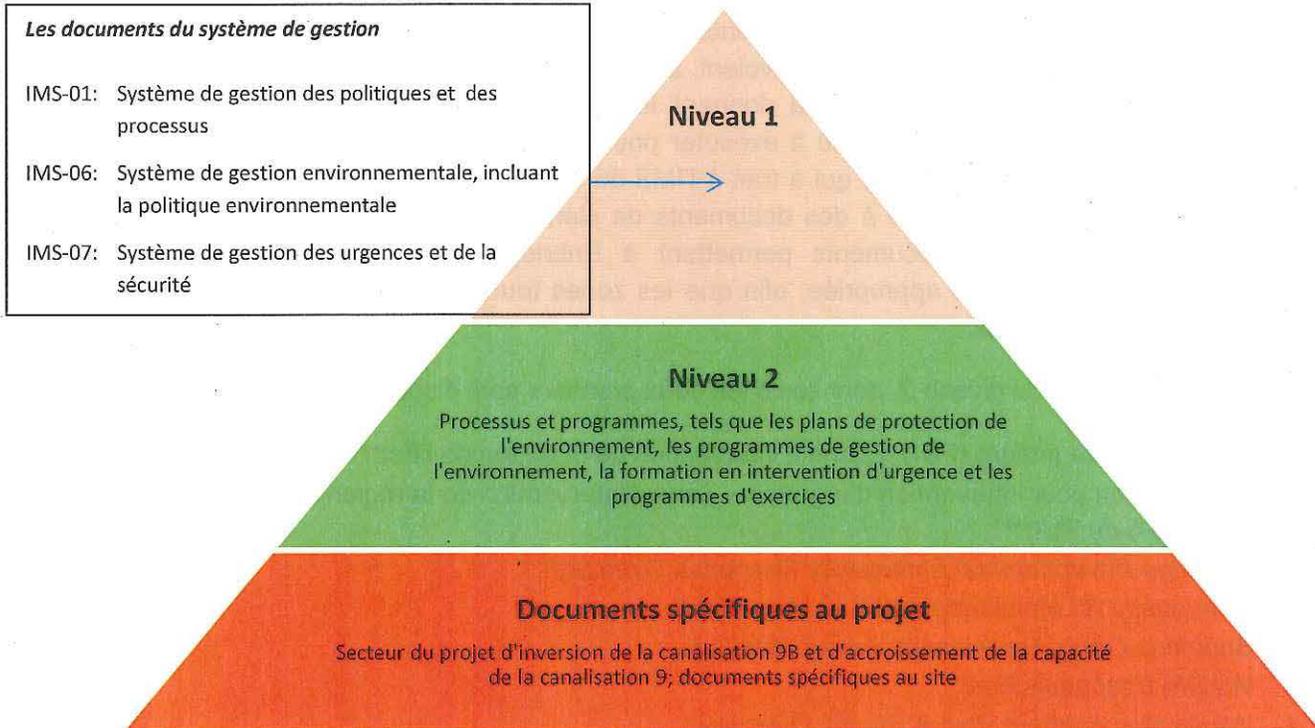


Figure 1 – Hiérarchie des documents

Le terme « document de gouvernance » est défini comme suit dans l'IMS-01.

Un document nécessaire afin qu'Enbridge réponde aux objectifs et obligations d'affaires, juridiques et réglementaires. Les documents de gouvernance incluent des documents de système de gestion, des politiques, processus, procédures, programmes, normes, spécifications, instructions et guides de travail.

Documents du niveau 1

Les documents du niveau 1 font référence aux documents du système de gestion d'Enbridge. Ils définissent les attentes, normes, exigences et relations organisationnelles de même que les politiques et procédures à suivre afin de répondre aux objectifs d'affaires d'Enbridge, y compris les obligations juridiques et réglementaires. La protection efficace de l'environnement et la gestion des situations d'urgence font partie intégrante de la façon dont Enbridge exerce ses activités; elles sont essentielles à l'engagement d'Enbridge face à la protection de

l'environnement, au soutien des politiques environnementales de l'entreprise et au respect des exigences internes et externes.

Documents du niveau 2

Les documents du niveau 2 sont des documents de gouvernance (à l'exclusion des politiques et des processus de gouvernance) qui renvoient à ou supportent un document de niveau 1. Ils fournissent une marche à suivre ou donnent le contexte concernant les exigences, les activités ou les tâches à respecter ou à exécuter pour correspondre et atteindre les objectifs d'un document de niveau 1. En ce qui a trait à l'IMS-06 et l'IMS-07, leur objectif est d'assurer une préparation adéquate grâce à des documents de planification bien développés et testés avant tout incident. Ces documents permettent à Enbridge d'intervenir efficacement et d'effectuer une surveillance appropriée, afin que les zones touchées soient restaurées à leur condition initiale, ou mieux.

Voici les documents du niveau 2, dont seuls les deux premiers sont disponibles en français.

- Plan d'urgence intégré (PUI) – Zone d'intervention de la région de l'Est**¹
- Plan d'action pour intervention d'urgence – Zone d'intervention de la région de l'Est (Annexe 6 du PUI)**¹
- *Enbridge Environmental Emergency Response Directory**
- *Community Air Monitoring and Sampling Plan**
- *Shoreline Oiling Assessment Survey Manual**
- *Wildlife Response Plan**
- *Waste Management Plan & Facility Directory**
- *Submerged Oil Recovery Plan***
- *Environmental Sensitivity Mapping and QA/QC Protocol Standard**
- *Contaminated Site Assessment and Remediation Program Standard**
- *Contaminated Site Management Program Standard**
- *Enterprise Crisis Management Plan***
- *Crisis Communication & Response Plan***
- *Incident Management Handbook (IMH)***
- *Exercise Design Guide***
- *After Action Template for Exercises***
- *Inland Spill Response Tactics Guide***
- *Emergency and Security Management Course Syllabi***
- *Sarnia Terminal Pre-Fire Plan***
- *Westover Terminal Pre-Fire Plan***

¹ Le PUI et le Plan d'action pour intervention d'urgence ont été déposés le 15 juillet 2014 auprès de l'ONÉ, tel que prévu à la Condition 20.

- *Grand River Tactical Response Plan***
- *Humber River Tactical Response Plan***
- *Don River Tactical Response Plan***
- *St. Clair River Tactical Response Plan***
- *Rideau Canal Cataract River Tactical Response Plan***
- *Rivière des Mille-Îles Tactical Response Plan***
- *Rivière des Prairies Tactical Response Plan***
- *Trent River and Moira River Tactical Response Plan***
- *After Action Review / Improvement Plan Template for Incidents***

* Document relié à l'environnement

** Document relié à l'intervention en situation d'urgence

Plan d'urgence intégré et système de commandement en cas d'incident

Le PUI pour la région de l'Est est le document principal de niveau 2 en ce qui a trait à l'intervention en situation d'urgence. Le concept du PUI est reconnu à travers l'industrie et connu de tous les organismes d'intervention d'urgence. Le but du PUI est de fournir des directives au personnel d'Enbridge et aux équipes d'intervention concernant les procédures immédiates, les notifications et les opérations continues en cas d'urgence ou d'incident impliquant tout secteur d'activités d'Enbridge. L'objectif principal du plan est d'assurer une coordination efficace entre les différents organismes lors d'une intervention, afin de prévenir les blessures à la population et aux employés de l'entreprise ainsi que de minimiser tout impact possible sur l'environnement. Le PUI comporte des éléments d'évaluation des risques, de protection, d'atténuation et de suivi.

Le PUI est basé sur le SCI, qui favorise une réponse coordonnée et intégrée entre les divers organismes lors d'une situation d'urgence. Durant la phase d'intervention, le SCI assure le lien entre le Plan de protection de l'environnement et le Programme de gestion des situations d'urgence pour constituer le système de gestion des interventions d'Enbridge. Le processus de planification et la structure du SCI sont utilisés pour identifier et traiter les aspects environnementaux de l'intervention. La formation minimale requise pour l'équipe régionale de commandement de gestion des incidents et les postes de l'état-major général inclut les SCI 100/200/300 (trois jours de formation). Les intervenants spécialisés en environnement sont formés en tant que leaders de l'unité environnementale (SCI 349) pour assumer ces fonctions au sein des équipes régionales de gestion des incidents. Les intervenants en environnement ont créé des documents spécifiques de planification de niveau 2, afin d'être habilités à remplir leur rôle de façon optimale durant une intervention. Enbridge a développé un *Incident Management Handbook* qui aide les intervenants à remplir les rôles et responsabilités qui y sont décrits et à appliquer des techniques constantes et prouvées de gestion et d'intervention lors d'un incident. L'*Incident Management Handbook* décrit le cycle de planification, qui commence dès qu'une situation d'urgence se produit. Il comprend à la fois la phase réactive et la phase

proactive, qui mènent à l'élaboration d'un plan d'action en cas d'incident (PAI). Le PAI est le plan d'action pour la prochaine période opérationnelle durant une situation d'urgence. Il tient compte des ressources à risque dans le secteur en plus de contenir des renseignements importants concernant la surveillance et les mesures à prendre pour assurer la protection des ressources menacées.

Le Plan d'action pour intervention d'urgence est une version condensée du PUI qui contient des informations pour l'intervention initiale, tant pour l'équipe d'Enbridge que pour les intervenants et organismes externes. Il s'agit d'un document essentiel dont la version préliminaire a été partagée avec les organismes externes, dans le cadre des activités de liaison du Projet. Enbridge continuera à assurer un lien avec les organismes qui pourraient être impliqués dans une situation d'urgence et intégrera les résultats de cette consultation dans la mise à jour annuelle du Plan d'action pour intervention d'urgence. Ce Plan a été déposé auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ), conformément à la Condition 20 de l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'ONÉ.

Documents spécifiques au Projet

Les documents spécifiques au Projet, tels que définis pour les besoins du présent Cadre, sont des documents de gouvernance pour la zone du Projet ou spécifiques au site, qui supportent ou réfèrent à un document de niveau 2. Voici la liste des documents spécifiques au Projet, disponibles uniquement en anglais.

- *Project Emergency Response Liaison, Communication and Continuing Education Plan* (Condition 14 de l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'ONÉ (l'« ordonnance »))
- *Line 9 Watercourse Crossing Management Plan* (Conditions 18 et 25 de l'ordonnance)²
- *Ongoing Engagement Report* (Conditions 26 et 29 de l'ordonnance)
- *Line 9 Geohazard Study* (Condition 17 de l'ordonnance)
- *Line 9 Intelligent Valve Placement Methodology and Results* (Condition 16 de l'ordonnance)³
- *Eastern Region Environmental Sensitivity Maps*
- *Eastern Region Control Point Mapping*
- *Eastern Region High Consequence Area Mapping*
- *Eastern Region Emergency Response Directory*
- *Facility-Specific Emergency Procedures and Evacuation Plans*

² Le *Line 9 Watercourse Crossing Management Plan* a été déposé le 16 juin 2014 auprès de l'ONÉ sous le numéro d'identification A61070.

³ Le *Line 9 Intelligent Valve Placement Methodology and Results* a été déposé le 9 juin 2014 auprès de l'ONÉ sous le numéro d'identification A60981.

4. LIENS ENTRE LA GESTION D'UNE SITUATION D'URGENCE ET UN INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

Les quatre piliers de la gestion des situations d'urgence sont la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement; ils sont tous reliés au SGE. Le Tableau 1 les décrit en détail. La figure 2 présente le diagramme du processus intégré de la gestion d'une urgence et d'un incident environnemental et indique les liens entre les programmes et les processus. La figure 3 présente les documents essentiels d'Enbridge concernant la préparation et l'intervention.

Même si les documents cités aux figures 2 et 3 sont disponibles uniquement en anglais, leurs titres ont été traduits pour faciliter la lecture des diagrammes

Tableau 1 Quatre piliers de la gestion de situation d'urgence

Pilier	Description
Prévention et atténuation	Enbridge a une approche « tous risques » pour la prévention et l'atténuation. L'approche comprend les programmes, plans et mesures visant à réduire ou éliminer les conséquences des incidents et les menaces pour la sécurité, en plus d'éviter que l'incident ne dégénère en une situation d'urgence plus importante qui pourrait avoir des impacts significatifs ou à plus long terme.
Préparation	La préparation comprend les programmes, plans et mesures prises avant qu'une situation d'urgence ou une menace pour la sécurité ne survienne, afin qu'Enbridge puisse intervenir efficacement. Malgré les efforts déployés pour l'atténuation et la prévention, des incidents peuvent se produire. Il est donc essentiel de se préparer à une intervention et un rétablissement efficaces.
Intervention	L'intervention est l'activation, la mobilisation et la coordination de toutes les ressources et activités nécessaires à la gestion d'un risque, d'une exposition ou des conséquences immédiates de la menace si l'incident s'aggrave et devient une véritable urgence ou présente un niveau de risque élevé.
Rétablissement	Le rétablissement comprend les programmes, plans et actions qui visent à restaurer une zone affectée telle qu'elle était avant l'incident, ou mieux. Dans le cadre des programmes et activités de rétablissement, on doit s'assurer que les ressources humaines et matérielles sont remplacées, réapprovisionnées et débriefées, que les sites contaminés sont surveillés et restaurés et que l'intervention est analysée dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, le tout dans une optique d'amélioration de la gestion des situations d'urgence et du plan de protection de l'environnement.

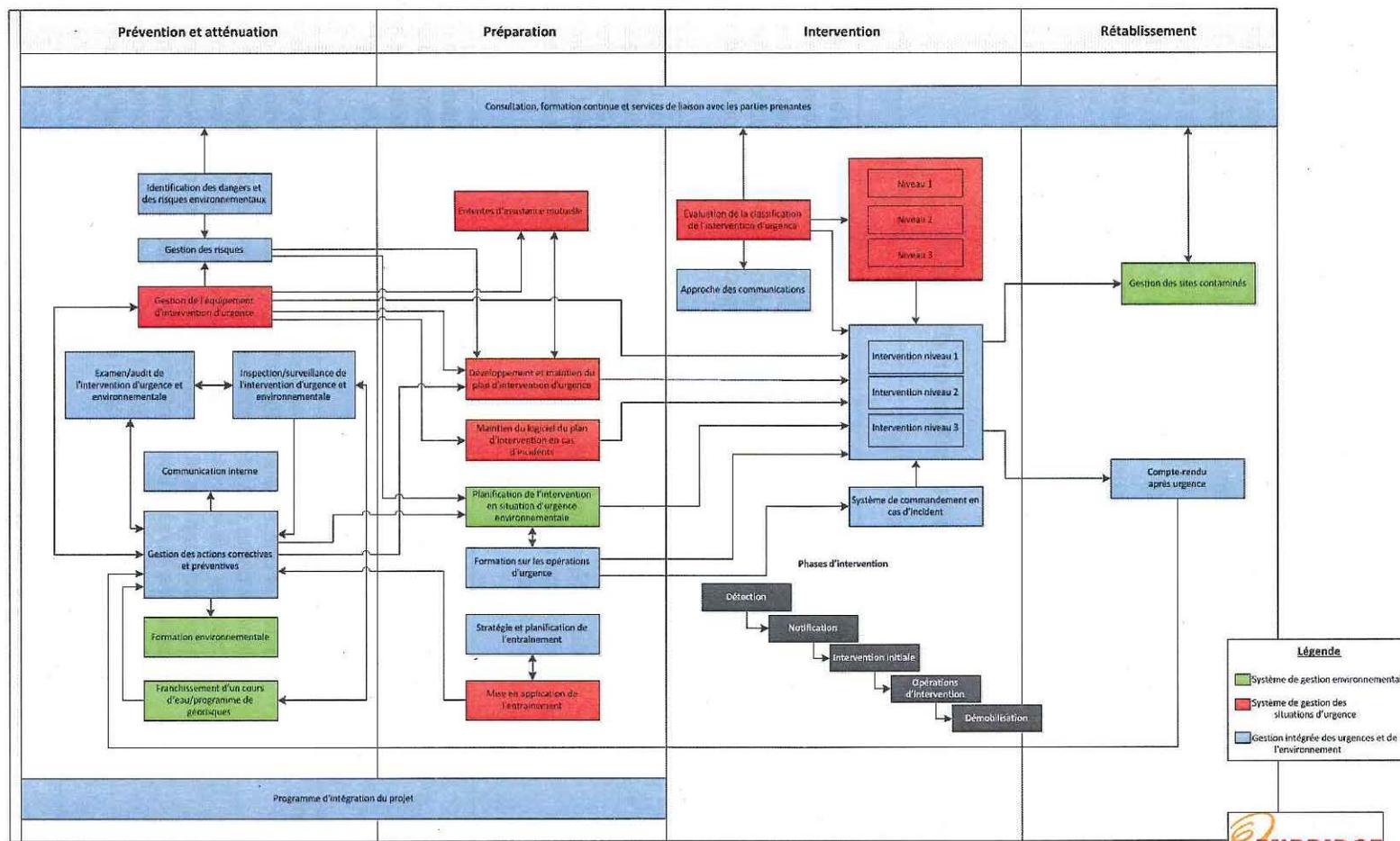


Figure 2 – Diagramme du processus intégré de la gestion d'une situation d'urgence et d'un événement environnemental

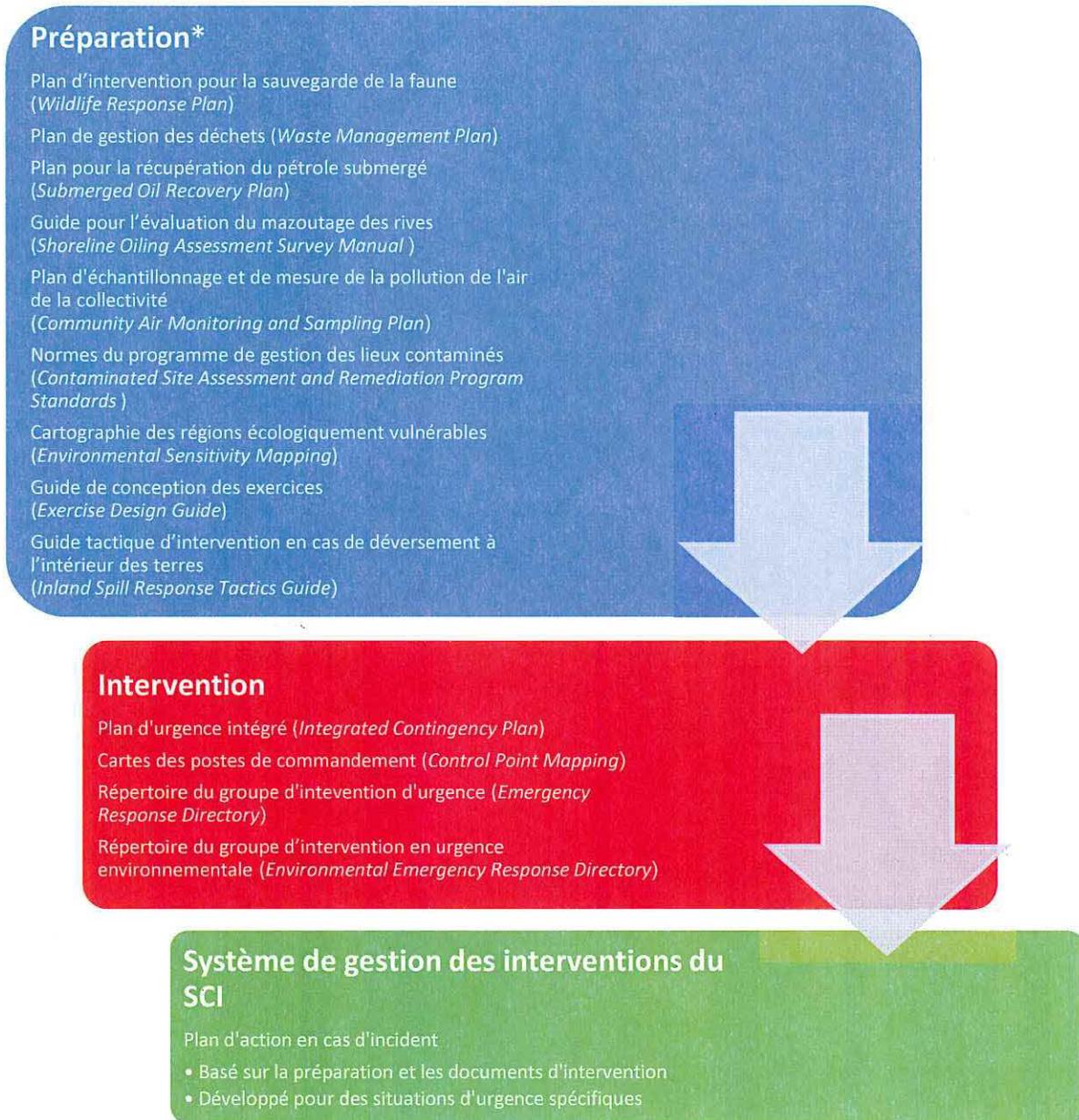


Figure 3 – Documents clés pour une intervention d'urgence et un incident environnemental

